



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Toute personne stagiaire au sein de l'école EKO KITE sera soumise aux conditions générales suivantes:

Santé

« Selon l'article L231-2 du code du sport, la première délivrance d'une licence sportive est subordonnée à la production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de l'activité physique ou sportive choisie. »

Ainsi suivant le règlement médical fédéral, un **certificat médical de non contre-indication à la pratique du kitesurf** sera à présenter le premier jour du stage pour la délivrance d'une licence/assurance annuelle.

Période de validité du certificat médical en loisir:

A la souscription et tous les 3 ans pour les mineurs & publics spécifiques.
A la souscription pour les 19-49 ans.
A la souscription et tous les 10 ans à partir de 50 ans.

Licence et assurance

L'école EKO Kite est une école de kitesurf affiliée à la Fédération Française de Vol Libre (FFVL) et labellisé Ecole Française de Kite (EFK), chaque stagiaire doit ainsi prendre une **licence fédérale** correspondant à sa pratique.

D'autre part, il est obligatoire d'avoir une RC (Responsabilité Civile) couvrant la pratique du kitesurf. Chacun est libre de se renseigner auprès de sa compagnie d'assurances pour connaître sa couverture, mais il faut savoir que le kitesurf est dans la grande majorité des cas exclu des contrats d'assurances. Pour participer aux stages il vous sera donc demandé de présenter une attestation de votre assurance ou de prendre une assurance FFVL avec les options nécessaires.

Choix de la licence+ assurance FFVL

– licence + assurance RC « **Stage 9 jours** » à partir de 17 €.

La couverture en Responsabilité Civile n'est valable qu'en école pour 9 jours de cours.
Les cours peuvent être non consécutifs avec une période de validité maximale de 2 mois.

– licence + assurance RC « **Primo licencié** » à partir de 41,5 €.

La licence + couverture en Responsabilité Civile est valable pour une année civile pour une première adhésion annuelle à la fédération.

– licence + assurance RC « **Pratiquant** » à partir de 66,50 €.

La couverture en Responsabilité Civile est valable pour une année civile à partir de la deuxième année d'adhésion annuelle à la fédération. La cotisation annuelle « équivalent club » de 15 € obligatoire est incluse dans ce tarif.

Vous pouvez souscrire à la licence + assurance de la FFVL lors de votre premier jour de stage en prévoyant un chèque à l'ordre de la FFVL, ou directement en ligne :

https://intranet6.ffvl.fr/ffvl_licenceonline.

Pour couvrir vos propres dommages corporels, il est également recommandé de souscrire à **une assurance individuelle accident**... Voir l'ensemble des primes d'assurances sur le site de la FFVL (www.ffvl.fr).

Age et poids minimum

A partir de 8 ans pour la pratique du cerf-volant pilotable.
A partir de 10 ans et 30 kg pour la traction en milieu terrestre.
A partir de 12 ans et 40 kg pour la pratique en milieu nautique.

